



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUIN 2025**

DELIBERATION N°06 - DCM-20250617-06

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 20
Votants : 26
Pour : 26
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 juin 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, M. Jean-Pierre ALPHA, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Objet :
**Recrutement
emplois non
permanents**

Membres représentés par pouvoir :

**Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Gilles LASSABE
Mme Simone PUYO donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
Mme Catherine DUFOUR donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
Mme Marie-Ange THEBAUD donne pouvoir à M. Jérôme RANCE**

Membres absents :

**M. Bastien GERY
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER**

Secrétaire de séance : Mme Céline DOS SANTOS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, *Adjoint délégué aux Ressources humaines*

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du Code général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et faire face à un surcroît d'activité sur le temps périscolaire des écoles élémentaires de Paul Langevin et Jean Abbadie, il est nécessaire de créer pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026 (hors vacances scolaires) quatre emplois non permanents à temps non complet sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C).

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 23h38.

La rémunération de cet emploi serait fixée par référence à l'indice brut 367.

Où l'exposé de Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus, de quatre emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23h38 en moyenne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 17/06/2025**

**Le Maire,
M. Francis GONZALEZ**



**La Secrétaire,
Mme Céline DOS SANTOS**

